

Motion

Evaluation de la Recherche

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique s'alarme que l'une des revendications majeures de la communauté scientifique formulée lors des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et portant sur la nécessité d'une évaluation coordonnée - collégiale et transparente - des chercheurs et des unités par des comités composés majoritairement d'élus, reconnus par toute la communauté scientifique, ne soit contre toute attente pas prise en compte. En effet la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et de la recherche va créer un Haut Conseil à l'Evaluation, se substituant à l'AERES, qui pourra se charger lui-même du processus d'évaluation des laboratoires à la demande d'un de leurs établissements de tutelle. Le Comité National de la Recherche Scientifique, instance d'évaluation nationale, ne pourra être saisi que si toutes les tutelles s'accordent. Cette situation morcellera encore plus l'évaluation qui pourra, en outre, être davantage influencée par l'environnement local.

Jaques Magnaudet
Président de la section 10

Motion adoptée le 22/05/13
18 votants : 17 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- à Monsieur le DS de l'INSIS, Jean-Yves Marzin
- à Monsieur le DGDS du CNRS Joël Bertrand
- à Monsieur le Président du CNRS, Alain Fuchs
- à Monsieur le Président de la CPCN , Bruno Chaudret
- à Monsieur le Président de la commission « ESRI » de l'ARF, Laurent Beauvais
- à Monsieur le Président du groupe UMP au Sénat, Jean-Claude Gaudin
- à Monsieur le Président du groupe PS au Sénat, François Rebsamen
- à Monsieur le Président du groupe UDI au Sénat, François Zocchetto
- à Madame la Présidente du groupe CRC au Sénat, Eliane Assassi

—